



PPJ : Le parcours personnalisé du jeune

Le parcours personnalisé du jeune (PPJ) est le fruit d'un échange permanent entre les personnels d'éducation et de formation.

Ce qui prime avant tout, ce n'est pas la situation dans laquelle le jeune arrive, mais la confiance que les adultes lui portent pour l'aider à se construire : les adultes devront créer un milieu stimulant où ils proposeront à chacun un défi à sa mesure. C'est en réduisant l'écart entre ce qui est demandé à un jeune et ce qu'il peut réussir, qu'on l'engagera dans une dynamique de progrès.

Le projet personnalisé est l'objet du travail commun du Jeune, de l'Éducateur et du Professeur référent et des familles. Il est structuré de l'admission au choix de l'orientation professionnelle du jeune par des réunions de projet où le jeune, ses parents, les travailleurs sociaux et les professionnels d'Apprentis d'Auteuil sont appelés à faire des choix et à s'engager sur des objectifs explicites et compris par tous.

Chaque professionnel intervient dans le domaine qui lui est propre selon un principe de complémentarité.

Ces projets donnent lieu à un document écrit (P.P.J) comportant la trace des évaluations initiales, des actions prévues pour chacun dans un délai précis.

Le Parcours Personnalisé du Jeune est un moyen de provoquer un réinvestissement du jeune, une démarche lui permettant de se situer lui-même dans un parcours, en éclairant son potentiel et ses capacités.

L'enjeu majeur est de mettre tout en œuvre pour l'aider à déterminer son orientation.

Définition et rôle du binôme référent (1 éducateur, 1 professeur)

- Le binôme référent est le garant du respect et du bon déroulement du PPJ
- C'est un tiers régulateur entre le jeune, sa famille et l'institution
- Il synthétise et organise les données obtenues auprès des différents professionnels qui travaillent auprès du jeune.
- Il transmet l'essentiel du contenu de ce projet au jeune, puis à sa famille
- Il évalue régulièrement l'évolution du jeune et assure la régularité du suivi,
- Il évalue l'état d'avancement de son orientation

Le PPJ est le fruit d'un travail d'équipe, d'un partenariat entre les familles et les professionnels au service d'une meilleure orientation et/ou insertion du jeune.

Le rôle de l'éducateur référent :

- Assure la gestion générale du parcours personnalisé du jeune. Il est garant du bon déroulement de celui-ci.
- Est responsable de l'organisation régulière des entretiens individuels et y participe.
- Assure la rédaction du suivi du projet personnalisé,
- Recueille les évaluations de ses collègues avant les réunions,
- Est l'interlocuteur privilégié concernant le projet vis à vis des professionnels de l'établissement, de la hiérarchie, la famille, des travailleurs sociaux,
- Vérifie la bonne mise en œuvre des actions choisies,
- Il participe au suivi de stage en collaboration avec le professeur référent et complète donc le suivi de l'élève.
- Il coache au quotidien, si besoin, le jeune dans sa recherche d'orientation (recherches au CDI, aide à la réalisation de lettres de motivation...)
- Est le dépositaire du document « Parcours Personnalisé du Jeune ».

Missions du professeur référent :

- Accompagne le Jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet professionnel,
- Travaille en étroite collaboration avec le professeur principal,
- Recueille les évaluations de ses collègues avant les réunions bilan,
- Assure le suivi de stage et complète le suivi de l'élève.
- Assure un suivi scolaire individuel : accompagne l'élève dans les difficultés qu'il peut rencontrer tout au long de son parcours,
- Il participe régulièrement aux entretiens individuels avec l'éducateur référent et le jeune et fixe ensemble des objectifs de progression,
- Il informe ses collègues des orientations déterminées,

L'outil

Ses objectifs :

- Aider l'élève si besoin, à retrouver une image positive de soi
- Créer une relation de confiance durable
- Préciser les projets personnels et professionnels
- L'aider à s'exprimer, à s'approprier sa formation et atteindre ses objectifs
- Le responsabiliser

Chaque jeune possède un livret qui comprend :

- Le contrat d'accueil qui reformule les attentes du jeune et de sa famille sur le plan scolaire et éducatif.
- Une grille de référence composée de 12 pages avec 5 thématiques abordées :
 - SAVOIR VIVRE
 - TRAVAIL EN CLASSE
 - ETUDES
 - INTERNAT
 - STAGES

Comment ça marche ?

Par délégation du Chef d'établissement, le pilotage et l'organisation du PPJ est assuré par le responsable vie scolaire.

L'admission

Lors de l'admission, la Direction présente le PPJ à chaque jeune et sa famille. Ils reçoivent dans le courrier de rentrée le contrat d'accueil. Le jeune y précise ses premiers objectifs éducatifs et pédagogiques en fonction de ses besoins, les familles formulent également leurs attentes.

Avant la rentrée, la Coordinatrice de filière et le responsable vie scolaire organisent **un rendez-vous d'accueil** avec le jeune et sa famille afin de présenter les enjeux éducatifs et scolaires de l'année. Ce dernier permet d'affecter le jeune au plus près de son projet d'orientation.

Un binôme référent (professeur-éducateur) est nommé pour chaque jeune avec trois dates correspondant aux réunions de projet. Les familles sont informées par courrier à la mi-septembre des dates des 3 rencontres.

Les évaluations

- Le jeune remplit ses autoévaluations pendant une heure de vie de classe 10 jours avant chaque période.
- Puis c'est au tour du binôme de se regrouper et de réaliser ensemble l'évaluation 1 semaine avant la rencontre.

Les entretiens

Les rencontres se déclinent en 4 périodes

- Période 1 : session d'accueil

◆ Objectif :

- **Reprendre le contrat d'accueil et reformuler les attentes du jeune,**
- **Faire émerger les projets professionnels et personnels,**
- **Identifier les besoins du jeune, élaborer des axes de progression avec des modalités de mise en œuvre,**
- **Créer une situation de confiance.**

C'est une réunion triangulaire jeune – professeur – éducateur référent.
Elle se déroule durant la semaine 42 (avant les vacances de la Toussaint).
La durée de l'entretien est de 30 mn

Une synthèse de cette période sera alors déclinée dans le livret.

- Périodes 2,3 et 4 : Rencontre avec les familles et intervenants extérieurs

◆ Objectif période 2 :

- **Reprendre les objectifs de la période 1,**
- **Faire le bilan sur l'intégration du jeune, son implication sur le plan scolaire et son projet de formation,**
- **Mesurer les résultats,**
- **Se fixer de nouveaux objectifs de progression.**
- **Pour les classes de 3^{ème} uniquement, recueillir les vœux d'orientation professionnelle.**

◆ Objectif période 3 :

- **Reprendre les objectifs de la période 2,**
- **Mesurer les résultats,**
- **Bilan d'étape après le Conseil de Classe,**
- **Se fixer de nouveaux objectifs de progression.**
- **Pour les classes de 3^{ème} uniquement, recueillir les choix d'orientation professionnelle (choix de l'établissement d'accueil, fiche d'affectation remplie).**

◆ Objectif période 4 :

- **Reprendre les objectifs de la période 3,**
- **Mesurer les résultats,**

- **Bilan du dernier Conseil de Classe.**
- **Progression constatée au regard des objectifs fixés tout au long de l'année (des éléments ayant favorisés ou pas son avancement),**
- **Conseils pour prioriser les objectifs pour la période à venir.**

A la fin de chaque entretien, pour chacune de ces périodes, les référents réalisent une synthèse.

Chaque référent doit veiller à téléphoner aux familles et intervenants extérieurs pour leur rappeler le RDV 10 jours avant celui-ci.

La durée de l'entretien est de 45 mn.

Il est rappelé que ces réunions ne se substituent pas aux réunions Parents/Professeurs et qu'elles ont un caractère global.